

Genève met en œuvre la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Lundi, 400 jeunes démarrent une formation pré-qualifiante. Autres thèmes de la rentrée: effectifs, frontaliers et camps

# La formation obligatoire, c'est dès lundi

RACHAD ARMANIOS

**Rentrée scolaire** ► C'est la rentrée. Dès lundi, 76 000 élèves et 7000 enseignants prennent le chemin de l'école à Genève. Parmi eux, 400 jeunes du secondaire II en difficulté bénéficieront d'une formation pré-qualifiante, afin d'éviter qu'ils décrochent scolairement. Cette année est en effet marquée par la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Dite FO18, cette obligation a été introduite en 2012 dans la Constitution genevoise et fait du canton un pionnier en Suisse.

## La lutte contre le décrochage commence dès le début de la scolarité

Cheffe de l'Instruction publique (DIP), la socialiste Anne Emery-Torracinta a détaillé les axes de cette première étape du déploiement du dispositif, amené à évoluer et qui devrait se stabiliser après trois ans. L'obligation constitutionnelle concerne tous les jeunes de 15 à 18 ans habitant sur le canton. En renforçant le suivi individualisé, le DIP veut qu'un maximum de jeunes obtiennent un diplôme à la fin de leur cursus. A Genève, le décrochage scolaire concerne un millier de jeunes, dont la moitié sont mineurs.



Pour marquer l'entrée en vigueur de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, la conférence de presse de rentrée s'est tenue au Centre de formation professionnelle - Construction (CFPC), situé à la Jonction. JEAN-PATRICK DI SILVESTRO

Environ 15% des moins de 25 ans quittent ainsi le système scolaire sans être diplômés, faisant de Genève une lanterne rouge.

### 769 nouvelles places pour éviter le décrochage

Le premier axe du dispositif consiste à éviter que des élèves ne sortent du sys-

tème. Ainsi, dans chaque établissement du secondaire I et II, un référent FO18, en général un doyen, a été désigné et des conseillers en formation et en insertion engagés. Avec des mesures pour sécuriser le passage, sensible, du Cycle au secondaire II et pour affiner les orientations. Près de 400 jeunes en difficulté du secondaire II

ont été reçus au printemps en entretien pour être orientés dans l'une des offres pré-qualifiantes ou à CAP Formations, organe proposant des programmes de retour en formation. Lundi, ils seront 400 à se répartir dans les divers programmes et 369 places supplémentaires devraient être créées sur toute l'année.

Cette offre, élargie, se structure autour de trois nouveaux dispositifs. D'abord, des classes pré-professionnelles fonctionnant comme des passerelles vers l'apprentissage. Ensuite, des stages par rotation dans les centres de formation professionnelle pour aider les élèves à choisir leur voie. Enfin, un programme individualisé de formation, allant de la remobilisation au soutien pour trouver un apprentissage.

### Projet pilote au Cycle

Quant aux jeunes ayant déjà décroché, un courrier a été envoyé à 340 d'entre eux identifiés comme tels. Une vingtaine seront concernés par un suivi à la rentrée. CAP Formations, qui continue sa mission auprès des jeunes majeurs ayant décroché, devient le guichet unique de prise en charge des 15-18 ans. Actuellement, 289 mineurs sont suivis. FO18, enfin, concerne aussi l'enseignement spécialisé.

Surtout, insiste M<sup>me</sup> Emery-Torracinta, la lutte contre le décrochage commence dès le début de la scolarité tant il est vrai que les difficultés des «décrocheurs» commencent déjà à l'école primaire et au Cycle. Un projet pilote au Cycle proposera à vingt élèves de 11<sup>e</sup> CT (le regroupement le moins exigeant) des stages de trois semaines au sein des centres de formation professionnelle pour qu'ils découvrent leurs intérêts. I

Lire aussi nos éditions du 6 mars, du 24 avril et du 20 juin.

## Vers une nouvelle crise des bâtiments?

**Hausse des effectifs** ► Les moyennes d'élèves par classe et les taux d'encadrement sont stables malgré une importante hausse démographique, s'est félicitée Anne Emery-Torracinta. L'école genevoise accueillera lundi 1537 élèves de plus, dont la moitié en primaire, ce qui signifie que le système sera sous pression pendant longtemps. Un nouveau Cycle du Renard sortira de terre à Balexert, plus grand (900 élèves), si tout va bien en 2023. Et un autre, à Bernex, est prévu pour 2025. «C'est deux écoles par an qu'il faudrait! Les autorités n'ont pas pris la mesure des besoins», déplore Julien Nicolet-dit-Félix, de la Fédération des associations des maîtres du CO. Et réduire l'ac-

cès aux élèves frontaliers n'est ni une réponse ni acceptable, ajoute-t-il.

Malgré des défaites en justice concernant cette rentrée et un Conseil d'Etat remanié, les nouveaux élèves frontaliers n'auront quand même plus accès à l'école obligatoire genevoise dès 2019, a répondu M<sup>me</sup> Emery-Torracinta: «La justice a dit qu'on ne pouvait pas changer un système en cours de route. Quant à 2019, cela dépendra toutefois du Conseil d'Etat et de ce que pourrait redire la justice.»

Quant aux camps de ski et autres sorties scolaires, ils resteront comme l'an passé «fortement recommandés». Pour les rendre à nouveau obli-

gatoires, l'Etat devrait déboursier 8 millions et ce n'est pas une priorité, a expliqué M<sup>me</sup> Emery-Torracinta. Suite à un arrêt du Tribunal fédéral, l'école ne peut plus obliger des parents à mettre la main au porte-monnaie. A Fribourg, le canton dépensera 3 millions de francs et les communes autant pour que ces sorties restent obligatoires.

Parmi les nouveautés 2018, des soutiens financiers seront proposés au secondaire II pour les séjours linguistiques; et l'enseignement du fait religieux est revu et renforcé (notre édition du 25 avril).

Quant à la législation, deux chantiers se profilent: une éventuelle réforme du Cycle introduit

en 2011, qui laisse trop d'élèves sur le carreau. Mais avant, la grille horaire sera toilettée dès 2019 (notre édition du 19 juin).

Autre chantier: développer l'enseignement par et au numérique. Premier rendez-vous: l'enseignement de l'informatique au collège dès 2020. Une réflexion sera aussi menée sur un éventuel élargissement de l'interdiction du téléphone portable à l'école, actuellement prohibé durant les heures de cours. Par ailleurs, la messagerie WhatsApp étant interdite aux moins de 16 ans, une directive en prohibe désormais l'usage dans le cadre scolaire.

RA